

RÉSOLUTION N° 14

COMITÉ ASSIGNÉ : POLITIQUES

OBJET : PULSEPOINT VERIFIED RESPONDER ET AUTRES PROGRAMMES D'INTERVENTION HORS TRAVAIL SIMILAIRES

1 ATTENDU QUE PulsePoint Verified Responder est une
2 application
3 mobile conçue pour avertir les intervenants professionnels
4 proches
5 lorsqu'ils sont en repos en cas d'urgences médicales nécessitant
6 une action rapide comme les arrêts cardiaques,
7 les voies respiratoires obstruées, les noyades, et les surdoses; et
8 ATTENDU QUE le Programme Verified Responder diffère
9 de la version utilisée par les citoyens appelée
10 PulsePoint Respond puisque Verified Responder alerte les
11 intervenants des événements aux adresses résidentielles
12 en plus des endroits publics et
13 affiche une plus grande variété de types d'incidents; et
14 ATTENDU QUE PulsePoint n'est disponible que dans les
15 endroits
16 où il a été implanté par un organisme de sécurité publique local
17 qui comporte une intégration avec le centre téléphonique de
18 sécurité publique (CTSP); et
19 ATTENDU QU'il est bien connu qu'une intervention
20 rapide
21 de personnes formées aux arrêts cardiaques en milieu
22 non hospitalier est indispensable pour une ressuscitation
23 plus efficace et pour améliorer les chances de survie
24 et des bilans neurologiques positifs; et
25 ATTENDU QUE des améliorations statistiquement
26 prouvées
27 au taux de survie aux arrêts cardiaques surviennent lorsqu'une
28 réanimation cardiorespiratoire est exécutée avant l'arrivée des
29 premiers intervenants traditionnels; et
30 ATTENDU Qu'une réanimation cardiorespiratoire rend
31 aussi la
32 défibrillation plus efficace en augmentant la proportion de
33 personnes trouvées avec un rythme cardiaque chocable;
34 et
35 ATTENDU QUE d'autres états de santé urgents
36 comme l'obstruction des voies aériennes et l'insuffisance
37 respiratoire tirent aussi avantage de cette intervention
38 précoce; et
39 ATTENDU QUE l'AIP reconnaît l'importance du rôle des
40 pompiers professionnels et du personnel des services médicaux
41 d'urgence dans leurs communautés, à la fois
42 au travail comme en repos; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
43 RÉSOLU que les services d'incendie qui choisissent
44 de mettre en oeuvre PulsePoint Verified Responder ou des
45 programmes d'intervention hors travail doivent établir des
46 règles pour assurer que la participation est volontaire;
47 et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
48 RÉSOLU que le personnel soit autorisé,
49 mais ne soit pas obligé, à participer à Verified
50 Responder pour fournir des soins médicaux en dehors des
51 heures de service;
52 et QU'IL SOIT ÉGALEMENT

46 RÉSOLU que lors d'une intervention liée à une alerte de
47 PulsePoint Verified Responder que le personnel soit couvert
48 par l'indemnisation des accidents du travail, les autres
49 couvertures, et toutes les autres indemnités et défenses
50 dont le personnel en service a droit, et toutes les prestations
51 de mort dans l'exercice des fonctions; et QU'IL SOIT
52 ÉGALEMENT
53 RÉSOLU que le personnel fournissant des soins d'urgence
54 lorsqu'il est en repos devrait avoir le droit à des
55 indemnités telles que définies dans les ententes de négociation
56 collectives pertinentes, y compris les heures supplémentaires,
57 s'il y a lieu; et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
58 RÉSOLU que le personnel fournisse uniquement des
59 soins d'urgence conformément aux protocoles du travail
60 et médicaux dans ce qui concerne leur champ
61 d'activité; et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
62 RÉSOLU que le personnel répondant à une alerte de
63 PulsePoint Verified Responder transfère la responsabilité
64 des soins d'urgence aux SMU/préposés aux
65 incendies/organismes aussi vite que possible;
66 et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
67 RÉSOLU qu'une aide continue soit fournie
68 en coopération avec les organismes d'intervention,
69 au besoin; et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
70 RÉSOLU que le personnel avertisse leurs organismes
71 dès que les circonstances le permettent après avoir prêté
72 assistance et documenté, au minimum, les circonstances,
73 les soins fournis, et les moments pertinents; et
74 QU'IL SOIT ÉGALEMENT
75 RÉSOLU que les renseignements de santé protégés
76 soient gérés conformément aux dispositions relatives à la
77 confidentialité et à la sécurité pour la protection des données
78 médicales;
79 et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
80 RÉSOLU que le personnel participants au programme
81 PulsePoint Verified Responder obtienne un
82 équipement de protection individuelle pour le contrôle
83 des infections et si possible de l'équipement médical
84 supplémentaire comme un défibrillateur externe automatisé et
un ballon ventilatoire.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :